Gérer les situations difficiles avec les apprenants

Des situations difficiles peuvent apparaître en classe, notamment lorsque les stratégies préventives de gestion de classe ne suffisent pas.

Les problématiques sociales ont fait leur entrée dans l'école, et les enseignants ne peuvent plus se limiter à instruire les apprenants : ils doivent aussi contribuer à leur éducation. Les textes réglementaires (Code de l'Éducation, note de service DGER/SDPFE/2020-712 du 19/11/2020 sur le cadre réglementaire du régime disciplinaire dans les EPLEFPA, référentiels des compétences de l'enseignant professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation...) convergent en ce sens : l'enseignant a un rôle éducatif, il doit organiser le « vivre ensemble », lutter contre les discriminations, prévenir les violences et les conduites à risque...

Quelques conseils pour gérer les situations difficiles

- Les perturbations classiques (bavardages, agitation...) se règlent souvent sans avoir besoin de recourir à la punition : en fixant avec attention l'apprenant, en se déplaçant près de lui, en le rappelant à l'ordre calmement et fermement...
- En cas de conflit, privilégiez le dialogue (après le cours par exemple), échangez sur l'objet du conflit, les causes, recherchez ensemble une solution. L'écoute et le dialogue sont plus efficaces et plus éducatifs que les stratégies coercitives.
- De façon générale, essayez toujours de repérer la(les) raison(s) des comportements inappropriés. Par exemple, un refus de travail est-il dû au fait que l'apprenant a une faible estime de lui-même ? à un conflit avec vous-même ? à un manque d'intérêt pour le cours ? à un besoin d'être soutenu pour des raisons qui peuvent être extra-scolaires... ? Votre réaction pourra varier en fonction de votre analyse de la situation : modifiez votre façon de faire cours, montrez à l'apprenant qu'il est capable de réussir, encouragez-le...
- Si vous vous trouvez en difficulté face à un ou des apprenants, ne dramatisez pas ! Cela arrive, un jour ou l'autre, à tous les enseignants. Par contre, ne restez pas isolé. Parlez-en tout de suite autour de vous : une solution sera sans doute trouvée (par le biais d'une intervention auprès des apprenants, d'une réunion d'équipe, de la convocation des responsables légaux des apprenants...).

Un enseignant qui constate un problème qui peut s'avérer dangereux pour l'apprenant, ne doit pas hésiter à prévenir le CPE qui pourra voir avec l'infirmière et le chef d'établissement comment répondre à la situation. Par ailleurs, des difficultés peuvent être connues par le CPE qui pourra orienter utilement l'enseignant.

Punitions et sanctions

Sanctions et punitions relèvent du cadre du règlement intérieur de l'établissement. Les enseignants ne sont pas habilités à donner des sanctions. Cependant, le respect des règles applicables dans la classe relève de leur responsabilité et à ce titre, ils peuvent être amenés à donner des punitions en réponse à des manquements mineurs aux obligations des élèves ou de légères perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement (cf. note de service citée en introduction).



Lorsque les stratégies préventives, le dialogue avec l'apprenant et les avertissements oraux ne fonctionnent pas, la punition est l'étape suivante. Quelques points d'appui :

- n'annoncez pas des punitions que vous ne pourriez pas ou ne voudriez pas appliquer, vous perdriez votre crédibilité;
- les punitions collectives ne sont pas autorisées, dans la mesure où nul ne peut être sanctionné pour un acte qu'il n'a pas commis;
- les punitions ne doivent pas être perçues comme humiliantes par les apprenants.
 Cela pourrait les décourager ou provoquer une certaine hostilité;
- votre position est celle d'un adulte responsable : vous devez être juste et constant, ne pas vous emporter. Souvent, il est profitable de ne pas réagir à chaud et de différer la confrontation, par exemple en demandant à l'apprenant de venir vous voir à la fin du cours. De plus, cela permet de ne pas se lancer dans un conflit public dans lequel personne ne voudrait perdre la face ;
- la punition vise des actes et non une personne (un vol et non un voleur) : il faut distinguer l'acte (inacceptable) et la personne (toujours respectable);
- les punitions doivent être modérées, proportionnelles à l'acte et à sa répétition, et les plus éducatives possibles : demander aux apprenants d'écrire sur leur comportement, de proposer des solutions pour éviter que ce comportement se reproduise, leur demander de faire un exposé sur un thème en lien avec le comportement (racisme, vol)... Cela leur permettra de mettre du sens sur ce qui s'est passé;
- la note zéro infligée à un élève en raison de motif exclusivement disciplinaire est proscrite;
- l'exclusion de cours ne peut être décidée par l'enseignant que dans le cas d'un danger grave et imminent. Dans ce cas, l'élève doit pouvoir recevoir les enseignements dont ont bénéficié les élèves de la classe.

Les punitions sont encadrées par la circulaire «NOR : MENE | | 20336C Circulaire n° 2011-11 | du 1-8-2011 MEN - DGESCO B3-3» qui précise que la punition peut prendre la forme :

- d'une inscription sur le carnet de correspondance ;
- d'une excuse orale ou écrite :
- d'un devoir supplémentaire assorti ou non d'une retenue ;
- d'une retenue pour faire un exercice non fait ;
- d'une remontrance :
- d'un travail d'intérêt général.

La punition ne peut pas prendre la forme d'une note. La punition a un objectif éducatif. La punition n'est pas une sanction. Elle ne peut faire l'objet d'aucun recours

De manière générale, même si vous devez adapter les punitions aux circonstances, souvenez-vous que les apprenants, surtout adolescents, sont très soucieux des injustices dont eux-mêmes ou leurs camarades pourraient être l'objet.

Harcèlement

Votre rôle, en tant que professionnel, est de repérer, d'écouter, d'alerter. Les conduites à tenir sont mises à disposition sur le site suivant :

https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/

TUTAC 2023 Fiche 18 - 3.3

Pour en savoir plus

Blin, J.-F. Classes difficiles. *Des outils pour prévenir et gérer les perturbations scolaires*. Paris : Éditions Delagrave, 2004

Guide : une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves. https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2014/43/5/2014_ecole_bienveillante_bdef_315435.pdf

Favre, D. *Transformer la violence des élèves : cerveau, motivations et apprentissage*. Dunod, 2019

Fiche 18 - 3.3 TUTAC 2023